



En direct des associations



Bulletin / novembre 2020

SÉJOURS EN VILLAGES VACANCES ET EN LOCATION



26 novembre 2020

Message du Président de l'association EPAF : Bernard Houteer



Mesdames, Messieurs,

Le Président de la République a présenté mardi 24 novembre les grandes étapes de l'allègement du confinement qui débutera le 28 novembre 2020.

Le détail des mesures, dont la prolongation de la fermeture de certains établissements recevant du public, a été précisé par le Premier Ministre dans son allocution du 26 novembre.

En application de ces dispositions, EPAF se voit dans l'obligation de reconduire les mesures exceptionnelles suivantes :

- fermeture de tous ses établissements en métropole jusqu'au 5 février 2021 à l'exception des sites de Châtel et de Saint-Lary qui rouvriront le 30 janvier 2021 ; les Résidences du Lagon à la Saline Les Bains sur l'île de la Réunion restent ouvertes dans le respect des mesures définies localement par le préfet.
- annulation des réservations et remboursement des séjours programmés du 19/12/2020 au 5/02/2021 dans les villages vacances et locations EPAF fermés.

Comptant sur votre compréhension et votre solidarité dans ce contexte exceptionnel où l'esprit d'entraide et de responsabilité doit prévaloir.

Le Président de l'association,
Bernard Houteer